

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept Juillet, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

**Etaient présents (10) :** BARTHES Daniel, Chantal Gabaude, DELREUX Martine, VIALLES Gisèle, GUIEN Guylaine, TRILLES Michel, GALINIER Norbert, QUIRINY Monique, NADAL Caroline, JEAN REMI ANTON

**Absents :** BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, BAGNATI Sylvain, REY Philippe a donné procuration à BARTHES Daniel, MORLIERE Ludovic a donné procuration à Gabaude Chantal,

**Votants : (12)**

**Secrétaire de séance :** GUIEN GUYLENE

**N° 2023-26 :**

**OBJET : MODIFICATION DU TARIF CANTINE SUR REGIE CANTINE ET GARDERIE**

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu un courrier du traiteur cantine lui indiquant une augmentation des tarifs de 0.30 € à partir de Septembre. Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs cantine pour absorber l'augmentation du traiteur. Soit 3.75 € + 0.30 € = 4.05 € le ticket.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif :

- A 4.00 € le repas et de prendre à la charge de la Mairie les 0.05 € restants par tickets

**Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à la majorité des membres présents ou représentés,**

**APPROUVE** la modification des tarifs de cantine et de garderie

**FIXE à l'unanimité** le prix du repas à 4.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**

**D. BARTHES**

